

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray****· UFI:** H710-80EM-400X-310E**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation : Colle**· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur :**

Ostermann France SAS
2, rue de l'Atelier
FR-38160 SaintMarcellin
France
Tél: + 33 (0) 4 76 36 57 60
Fax: + 33 (0) 4 76 36 57 61
vente.fr@ostermann.eu

Ostermann BeLux NV
I.Z. Begijnenmeers 44
BE-1770 Liedekerke
Belgique
Tel: +32 (0) 53 68 17 51
Fax: +32 (0) 53 64 82 64
vente.be@ostermann.eu

Mise sur le marché en la Suisse par:

Ostermann Schweiz AG
Breitenstraße 16B
CH-8500 Frauenfeld
Schweiz
Tel.: +41 (0) 52 304 33 00
Fax: +41 (0) 52 304 33 09
verkauf.ch@ostermann.eu

· Service chargé des renseignements :

Service après-vente:
Téléphone : +49 (0) 2871 / 2550-0

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Gift-Informationszentrum Nord, Göttingen
Poison Information Center, Göttingen
Tel.: +49 (0)551 19240
(seulement en allemand et anglais)

En la Suisse:

Tox Info Suisse, Zurich
Téléphone: 145
Freiestrasse 16
CH-8032 Zurich
info@toxinfo.ch

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
cyclohexane
- **Mentions de danger**
 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P391 Recueillir le produit répandu.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 2)

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires :**

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.

Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT** : Non applicable.

· **vPvB** : Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**

· **Description :**

Colle.

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· **Composants contribuant aux dangers :**

CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2	cyclohexane ☠ Flam. Liq. 2, H225; ☠ Asp. Tox. 1, H304; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25 - 50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle ☠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10 - 25%

· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau** :

Laver à l'eau et au savon.

Se déshabiller immédiatement vêtement souillé et imprégné.

· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.

· **après ingestion** :

L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

Rincer la bouche.

Ne provoquez pas de vomissement afin de prévenir une pénétration dans les poumons.

Consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - **Autres indications**
Éloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.
Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.
L'eau pulvérisée peut être utilisé pour rincer la source d'inflammation.
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
En raison du pourcentage de solvants organiques, tenir éloigné de sources d'inflammation et bien ventiler le local.
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
Éviter contact avec la peau, les yeux et les vêtements .
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le dégagement d'aérosols.
Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne stocker que des emballages métalliques d'origine non endommagés.
Stocker dans un endroit frais.
Protéger du gel.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values, valeur limite du lieu de travail à caractère indicatif de la Union européenne

110-82-7 cyclohexane

IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 700 mg/m ³ , 200 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2800 mg/m ³ , 800 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m ³ , 200 ppm B;

115-10-6 oxyde de diméthyle

IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1910 mg/m ³ , 1000 ppm

· DNEL

110-82-7 cyclohexane

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	59,4 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	2.016 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	1.186 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	700 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	700 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	412 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	206 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	700 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, local)	700 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, local)	412 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, local)	206 mg/m ³ (homme)

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1.894 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	471 mg/m ³ (homme)

· PNEC

110-82-7 cyclohexane

PNEC aqua (freshwater)	0,207 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,207 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	3,24 mg/L (.)
PNEC sol	2,99 mg/kg soil dw (.)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 5)

PNEC sediment (freshwater)	3,627 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	3,627 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	0,207 mg/L (.)
115-10-6 oxyde de diméthyle	
PNEC aqua (freshwater)	0,155 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,016 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	160 mg/L (.)
PNEC sol	0,045 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	0,681 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,069 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	1,549 mg/L (.)
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
110-82-7 cyclohexane	
BAT (Suisse)	150 mg/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Gesamt-1,2-Cyclohexandiol

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire :

Prévoir une ventilation/évacuation d'air appropriée sur le lieu de travail ou sur les machines.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre :

Filtre A.

· Protection des mains :

Gants de protection sont recommandé pour le contact cutané fréquent et / ou de longue durée avec le produit.

· Matériau des gants Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,4 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Un rejet incontrôlé du produit dans la nature doit être évité.

CH/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** : Aérosol
- **Couleur :** transparent
- **Odeur :** caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : non applicable, s'agissant d'un aérosol
- **Inflammabilité** : Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** 1,2 Vol % (110-82-7 cyclohexane)
- **supérieure :** 18,6 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle)
- **Point d'éclair :** -29 °C
- **Température d'inflammation :** 275 °C
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **SADT**
- **pH** : Non déterminé.
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique** : Non déterminé.
- **dynamique :** Non déterminé.
- **Solubilité**
- **l'eau :** insoluble
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** : Non déterminé.
- **Pression de vapeur :** Non déterminé.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité :** non déterminée
- **Densité relative. à 20 °C** : 0,83 - 0,84
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme :** Aérosol
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- **VOC EU** : 82,5 - 87,5 %
- **VOC EU** : 681,45 - 737,63 g/l
- **VOC Suisse** : 73,00 %
- **Modification d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** : Non déterminé.
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** : néant
- **Gaz inflammables** : néant
- **Aérosols** : Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Gaz comburants** : néant

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 7)

· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** :
Autres sources d'inflammation : chaleur, étincelles, flammes nues, charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

110-82-7 cyclohexane

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD0	> 2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC0	> 32,88 mg/l/4h (rat) (OECD 403)
		Vapeur

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	LC50	309 mg/l/4h (rat)
-------------	------	-------------------

- **de la peau** :
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 8)

- **Cancérogénicité :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**

· Toxicité par administration répétée		
110-82-7 cyclohexane		
Inhalatoire	NOAEC (90d)	6.880 mg/m ³ (souris) (EPA OPPTS 870.3465)
		24.080 mg/m ³ (rat) (EPA OPPTS 870.3465)

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien	
Aucun des composants n'est compris.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique :	
110-82-7 cyclohexane	
EC50 (statique)	2,4 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50 (dynamique)	4,53 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)
EC50	3,4 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)
115-10-6 oxyde de diméthyle	
LC50	> 4,1 mg/l (Poecilia reticulata)
EC50 (statique)	> 4,4 mg/l/48h (Daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT :** Non applicable.
 - **vPvB :** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - **Autres indications écologiques :**
 - **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

CH/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** UN1950

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **DOT** Aerosols, inflammable
 · **ADR/RID** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
 · **IMDG** AÉROSOLS, MARINE POLLUTANT
 · **IATA** AÉROSOLS, inflammable

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 10)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· DOT


- **Classe** 2.1 Gaz.
- **Label** 2.1

· ADR/RID


- **Classe** 2.5F Gaz.
- **Étiquette** 2.1

· IMDG


- **Class** 2.1 Gaz.
- **Label** 2.1

· IATA


- **Class** 2.1 Gaz.
- **Label** 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

- **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

- **Polluant marin :** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyclohexane
- **Marquage spécial (ADR/RID):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- **Indice Kemler :** Attention: Gaz.
- **No EMS :** -
- **Stowage Code** F-D,S-U
- **Segregation Code** SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
Segregation as for the appropriate subdivision of

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 11)

.	class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
· Remarks:	Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).

· ADR/RID	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
E1 Danger pour l'environnement aquatique
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 57

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit : REDOCOL Kontakkleberspray

(suite de la page 12)

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **VOCV (CH)** 73,00 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**

► **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· **Numéro de la version précédente: 3**

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1